

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2007**

Décision n° **B-2007-5785**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries de desserte - Travaux de clôtures-serrurerie - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Pillonel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 décembre 2007

Compte-rendu affiché le : 11 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : M. Da Passano, Mme Pedrini (pouvoir à M. David), M. Colin (pouvoir à M. Dumont), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Abadie), Passi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Duport, Mme Mailler.

Bureau du 10 décembre 2007**Décision n° B-2007-5785**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries de desserte - Travaux de clôtures-serrurerie - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2006-3220 en date du 1er mars 2006, lors du vote de l'autorisation de programme, le conseil de Communauté a été informé du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de prestations de clôtures-serrurerie dans le cadre de l'aménagement des voiries de desserte du pôle de loisirs du Carré de Soie.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 15 novembre 2007, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Espacs-Poirot pour un montant de 434 900,00 € HT, soit 520 140,40 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du conseil de Communauté n° 2004-2022 en date du 12 juillet 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'aménagement des voiries de desserte du pôle de loisirs Carré de Soie à Vaulx en Velin et Villeurbanne - marché n° 4 : clôtures serrurerie et tous les actes contractuels liés avec le groupement d'entreprises Espacs-Poirot pour un montant de 434 900,00 € HT, soit 520 140,40 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 1195, le 1er mars 2006 pour la somme de 18 650 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,